



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Liquide de brumissage Engine Stor™**
- 568 g

Autres moyens d'identification

Code de produit No. 75027 (Item# 1006297)

Usage recommandé Fogging fluid

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

Nom de la société CRC Canada Co.
Adresse 83 Galaxy Blvd
Unité 35 - 37
Toronto, ON M9W 5X6
Canada

Téléphone

Information générale 416-847-7750

Urgence 24 heures 800-424-9300 (Canada)
(CHEMTREC)

Site Web www.crc-canada.ca

Courriel Support.CA@crcindustries.com

2. Identification des dangers

Dangers physiques Aérosols inflammables Catégorie 1
Gaz sous pression Gaz liquéfié

Dangers pour la santé Non classé.

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseil de prudence

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Intervention Se laver les mains après utilisation.

Stockage Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	15 - 40
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy		64742-70-7	10 - 30
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-71-8	7 - 13
Stéarate de butyle		123-95-5	5 - 10
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		64742-54-7	5 - 10
ACIDES GRAS, C18 INSATURÉ, DIMÈRES		61788-89-4	1 - 5
Pétrolatum		8009-03-8	1 - 5
VANILLA MASKING TYPE		Breveté	0.1 - 1
de l'eau		7732-18-5	0 - 0.1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.
Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH

Composants

Type

Valeur

Forme

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

TWA

5 mg/m3

Fraction inhalable

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants

Type

Valeur

Forme

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

TWA

5 mg/m3

Fraction inhalable.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

TWA

5 mg/m3

Fraction inhalable.

huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)

TWA

5 mg/m3

Fraction inhalable.

paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)

TWA

5 mg/m3

Fraction inhalable.

Pétrolatum (CAS 8009-03-8)

TWA

5 mg/m3

Fraction inhalable.

Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)

TWA

3 mg/m3

Fraction respirable.

10 mg/m3

Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants

Type

Valeur

Forme

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

STEL

10 mg/m3

Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	TWA	10 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	TWA	1 mg/m3	Brouillard.
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	TWA	10 mg/m3	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada - Ontario

Composants	Type	Valeur
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3
	TWA	5 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	TWA	10 mg/m3	

Canada - Québec

Composants	Type	Valeur
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3
	TWA	5 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	15 minutes	10 mg/m3
	8 heures	5 mg/m3
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	15 minutes	10 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	8 heures	5 mg/m3
	15 minutes	10 mg/m3
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	8 heures	5 mg/m3
	15 minutes	10 mg/m3
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	8 heures	5 mg/m3
	15 minutes	20 mg/m3
	8 heures	10 mg/m3
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).	
Protection de la peau		
Protection des mains	Porter des gants de protection en: Néoprène. Nitrile.	
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques	
Protection respiratoire	S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.	
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.	
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants	

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Aérosol
Couleur	Ambre.
Odeur	Pétrole.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	-20.6 °C (-5 °F) estimation
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F) estimation
Point d'éclair	> 176.7 °C (> 350 °F) TVC
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
--	-----------------

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	1063.6 hPa estimation
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	0.86 estimation
Solubilité	
Solubilité (eau)	Négligeable.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	260 °C (500 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	25 mm²/s (40 °C (104 °F))
Autres informations	
Pourcentage de matières volatiles	65.7 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétones.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé.
-----------------------	-------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDES GRAS, C18 INSATURÉ, DIMÈRES (CAS 61788-89-4)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 15000 mg/kg
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	32 g/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Ce produit n'est pas prévu comme pouvant causer une sensibilisation respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
paraffin oils (petroleum), catalytic dewaxed heavy (CAS 64742-70-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Stéarate de butyle (CAS 123-95-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
ACIDES GRAS, C18 INSATURÉ, DIMÈRES (CAS 61788-89-4)			
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Carpe (Cyprinus carpio)	> 350 mg/l, 96 heures
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	5000 mg/l, 96 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/l, 96 heures
huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-71-8)			
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia	> 100 mg/l, 48 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	80

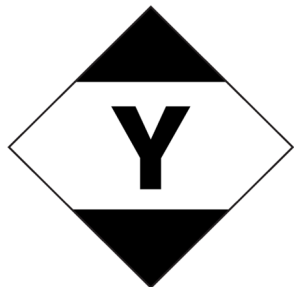
IATA

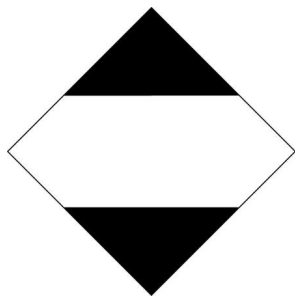
UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable, Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable.
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS, Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	Not available.
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA





15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 29-Août-2019

Version n°	01
Autres informations	CRC # 537B/1002548
Avis de non-responsabilité	L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Manutention et stockage: Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Manutention et stockage: Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Propriétés physiques et chimiques: Propriétés comburantes Propriétés physiques et chimiques: Propriétés explosives Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières Autres informations: Autres informations GHS: Classification